

ONE VOICE for EUROPEAN MUSIC

UNE VOIX UNIQUE POUR LA MUSIQUE EUROPÉENNE

Rapport Global



Une initiative portée par



Avec le soutien du



One Voice for European Music: genèse, contexte et objectifs

Initié par le Centre national de la musique (CNM) en septembre 2021, le processus One Voice for European Music vise à renforcer le soutien de l'Union européenne (UE) pour le secteur de la musique, en s'appuyant sur l'élan de la présidence française du Conseil de l'UE (PFUE).

En complément du travail de plaidoyer crucial réalisé par les AB Music Working Group¹ et le European Agenda for Music², son principal objectif est de rassembler de nombreuses organisations de la filière musicale actives au niveau européen afin de faire émerger une voix unique de la musique européenne et d'enclencher une nouvelle dynamique autour de thématiques clés : mobilité, connaissance du secteur, innovation, transition écologique...

Le résultat de ce processus est un ensemble de recommandations inclusives, consensuelles, réalistes, concises et actionnables dont l'objectif est de libérer pleinement le potentiel du processus Music Moves Europe, au service de l'intérêt général du secteur musical européen.

Les résultats de cette concertation ont été exposés le 6 avril 2022 à Strasbourg au cours d'une journée One Voice for European Music, événement labellisé PFUE par le ministère de la Culture en France.

Un secteur musical uni dans toute sa diversité et sa représentativité

Les organisations sectorielles invitées à participer à ce processus, incluant de nombreuses esthétiques, sous-secteurs, types de structures, se sont ouvertes à l'idée de parvenir à un consensus au nom de l'intérêt général du secteur musical européen. De nombreuses organisations françaises et européennes ont participé au processus de consultation. La liste complète des organisations participantes est jointe à la fin de ce document.

Une méthodologie inclusive et transparente

Quatre groupes de travail thématiques (chacun organisé en deux sessions de 2 heures) autour de priorités clés identifiées par des discussions préliminaires avec le secteur (mobilité, cadre réglementaire, connaissance, innovation et développement durable) se sont déroulés d'octobre à février. Les ordres du jour de ces groupes de travail ont été co-construits avec le secteur afin de ne laisser de côté aucune question importante. Des rapporteurs indépendants ont mené les discussions et rédigé des rapports structurés après chaque groupe de travail. Tous les rapports des groupes de travail ont été validés par leurs participants respectifs, et le rapport final "One Voice for European Music" a été validé par toutes les organisations, indépendamment des groupes de travail auxquels elles ont participé.

¹ [European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, AB Music working group report, Publications Office, 2017](#)

² [European Agenda for Music \(EAM\)](#)

Compte-rendu du groupe de travail

Mobilité

Rapportrice : Marie Fol

Introduction

Au cours des ateliers des 16 et 23 novembre 2021, des personnes représentatives du secteur de la musique en Europe ont discuté de la mobilité de la filière, c'est-à-dire de la circulation des personnes et des œuvres entre les pays européens, ainsi qu'entre l'Europe et le reste du monde.

Les échanges ont confirmé l'importance de la dimension internationale dans la musique, autant à l'échelle européenne que mondiale, en matière de développement de carrières des artistes et des professionnelles et professionnels, d'impact artistique et économique ou encore de diversité culturelle. L'importance de la mobilité des personnes et des œuvres est reconnue autant par les politiques culturelles nationales et européennes (au travers de lignes de financement existantes, par exemple), que par le secteur (entre autres dans l'Agenda européen pour la musique¹).

Recommandation 1 : Mesures d'accompagnement spécifiques

Ces activités internationales sont coûteuses : un déplacement ou une tournée internationale requiert un investissement financier important de la part des artistes et des professionnelles et professionnels de la musique, bien au-delà d'une activité similaire au niveau national. Cela nécessite aussi un maillage territorial structuré afin d'accueillir les équipes artistiques en question et accompagner le développement de carrière des artistes. Ces observations rejoignent l'étude de Music Moves Europe (MME) sur les problématiques de financement² dans la musique, qui met en lumière la complexité du financement existant face à un secteur fragmenté. De plus, la domination des répertoires anglo-saxons et locaux en Europe constitue une barrière culturelle et linguistique à la mobilité transfrontalière des artistes et des œuvres, et peut aussi être un frein à la promotion de la diversité musicale européenne, comme indiqué dans l'étude de Music Moves Europe sur « Une stratégie européenne pour l'exportation de musique » (2020)³. Enfin, penser une mobilité plus verte selon les mesures recommandées par le Parlement européen⁴ et/ou dans le cadre du pacte vert pour l'Europe⁵ nécessite un investissement certain dans la filière pour repenser, et possiblement modifier, ses pratiques.

Afin de soutenir les acteurs et actrices de la filière musicale impliqués à l'échelle européenne et internationale et s'adapter aux enjeux (écologiques, sociaux et économiques) de la mobilité, certaines mesures ont été identifiées par le secteur comme étant nécessaires de développer à court terme :

- **Plus-value d'un financement sectoriel en cascade en lien avec la mobilité européenne pour tout l'écosystème musical**

Les exemples des plateformes Europe créative (Liveurope⁶, European Talent Exchange Programme⁷, etc.) présentent des résultats très probants pour les modèles d'incitation financière pour l'activité internationale (ex : augmentation de 63% de la circulation des artistes européens émergents via Liveurope), avec une valeur ajoutée européenne concrète. Dans ce cadre, le secteur de la musique souhaite que l'Union européenne développe des outils respectueux des bonnes pratiques environnementales en établissant un dialogue direct

1 [European Agenda for Music \(EAM\)](#)

2 [European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Le Gall, A., Jacquemet, B., Daubeuf, C., et al., Analysis of market trends and gaps in funding needs for the music sector : final report, Publications Office, 2020](#)

3 [European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Jacquemet, B., Le Gall, A., Saraiva, N., et al., Music moves Europe : a European music export strategy : final report, Publications Office, 2019](#)

4 [Parlement européen, Mesures efficaces pour rendre plus écologiques les programmes Erasmus + et Europe créative ainsi que le corps européen de solidarité, mardi 15 Septembre 2020](#)

5 [Commission Européenne, Priorités 2019-2024, "Un pacte vert pour l'Europe"](#)

6 [liveurope.eu](#)

7 [esns-exchange.eu](#)

avec le secteur, afin de pouvoir harmonieusement concilier écologie et diversité culturelle. Un tel financement sectoriel en cascade peut être mis en place et testé dans le cadre légal actuel, et amplifié en termes de chiffrage et pérennisé dans l'enveloppe 2028-2034. Cette recommandation rejoint les pistes présentées dans l'étude de MME, qui souligne l'efficacité de ce type de financements en matière de promotion de la diversité dans le live.

- **Déploiement des mesures de soutien à l'international**

Comme démontré en détails par l'étude de Music Moves Europe (MME) sur la stratégie de l'export de la musique européenne, il est nécessaire de mettre en place différents éléments permettant le développement de connaissances et la montée en compétence à l'international, de façon progressive, pour le secteur dans sa diversité. Pensée comme une « boîte à outils », cette stratégie est conçue en 6 étapes, allant de mesures d'apprentissage et de développement (mentorat à l'international, job-shadowing) aux actions de mobilité intra et extra-européennes, aux échanges professionnels (résidences croisées, possibilité de co-création et de co-production, apprentissage par les pairs), au marketing et à la mise en lumière de la musique européenne à l'international. Il est crucial de continuer à mettre en œuvre cette stratégie (déjà détaillée et chiffrée) à la lumière des actions pilotes EMX (2020-2022)¹, afin d'avoir un impact systémique sur l'ensemble de la filière musicale européenne ainsi que sur les autres groupes cibles de l'export (organisations représentatives, États membres et institutions européennes).

- **Structuration et coopération professionnelle**

Le dialogue mis en place entre la Commission européenne et le secteur de la musique en Europe dans le cadre des actions préparatoires de MME a démontré que le secteur est fragmenté. Pour autant, cette multitude de petites et moyennes organisations sur nos territoires garantit une diversité artistique et culturelle. En soutenant la mobilité des professionnels, la mise en réseau et la coopération entre acteurs et actrices, les institutions européennes permettent une circulation des compétences et des savoirs, afin d'améliorer les conditions de travail des artistes et le développement des publics partout en Europe. Cela se traduit par un soutien renforcé aux actions de réseaux et aux projets de coopération (voir : Europe créative, MME, fonds structurels) et la facilitation de l'accès aux financements européens pour les petites et moyennes structures, via des dispositifs d'information, d'éligibilité et de garanties financières adaptés.

Recommandation 2 : Mesure et observation cohérentes de la mobilité des artistes et de la circulation de la musique au niveau international

Du fait du coût de la mobilité internationale, il est crucial de pouvoir évaluer précisément l'intérêt à mettre en place une telle activité. Avoir des données appropriées, des études de marché (intra/extra-européennes), et mettre en place une cartographie régulière sur les flux et des obstacles au niveau européen relève d'intérêts partagés au sein de la filière. Plusieurs études et actions préparatoires de MME sont en cours et vont amener d'importantes avancées dans ce sens (avec EMX, par exemple).

Sur la base des trois études de MME (export, problématiques de financement et faisabilité d'un observatoire [2020]²), et en lien avec les actions préparatoires financées en 2014-2020, le secteur de la musique demande de penser la collecte et le partage de données et de ressources au niveau européen. Ce travail n'est pas un investissement direct dans la filière, mais une action importante d'intérêt général avec une grande valeur ajoutée européenne. En effet, ce travail de collecte, de comparaison et d'intelligence ne peut se faire logiquement et structurellement que sur une telle échelle. La mission d'observation des tendances clés affectant le secteur de la musique ne peut se faire qu'en suivant une approche à long terme, car sa valeur croît dans une perspective cumulative. Il est donc primordial d'établir une perspective à long terme en s'appuyant sur les résultats des études susmentionnées et de mettre à disposition dès que possible les infrastructures et les financements appropriés dans ce contexte.

¹ [European Music Exporters Exchange](#)

² [European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Clarke, M., Vroonhof, P., Snijders, J., et al., Feasibility study for the establishment of a European Music Observatory : final report, Publications Office, 2020](#)

Recommandation 3 : Amélioration de l'information, de la coordination et de l'harmonisation des pratiques administratives, juridiques et financières dans le cadre de la mobilité au sein et au-delà de l'UE

Les participantes et participants demandent aux États membres et à la Commission européenne d'agir de concert pour faire de la mobilité professionnelle une réalité dans le marché commun, en agissant sur les points suivants :

- informer sur les droits spécifiques du secteur, qui ne rentrent pas dans le cadre traditionnel de la mobilité internationale dans l'Union européenne, en soutenant et multipliant les bonnes pratiques existantes, telles que les points de contact de la mobilité (Mobility Info Points/MIP¹) et le Comité visas artistes² (France) ;
- coordonner, et harmoniser par le haut, les pratiques des États membres en termes de droit social et fiscal, de normes sociales et administratives en tenant les États membres responsables de la mise en place du marché commun pour la musique ;
- harmoniser les mesures pour faciliter la liberté de mouvement des professionnelles, professionnels et des artistes de la musique dans le cadre de la reprise post-Covid.

Les participants demandent également aux institutions européennes de prendre en compte la dimension mondiale de la musique, la culture étant un élément essentiel des relations internationales de l'Union européenne. Dans ce contexte, sont importants:

- la responsabilité de l'UE et des États membres de mettre en œuvre un traitement préférentiel pour les artistes, professionnelles et professionnels de la culture (article 16 de la Convention de l'Unesco 2005), notamment autour des politiques de visa et de permis de travail ;
- la politique européenne de coopération régionale qui ne peut devenir réalité qu'avec un cadre légal et administratif permettant les échanges internationaux dans le respect des normes sociales applicables, notamment avec des mesures adaptées pour la mobilité des acteurs et actrices de la filière musicale en termes de mobilité temporaire de travail.
- le secteur appelle les États membres à s'investir dans une harmonisation, ou du moins à une coordination des normes administratives, sociales et financières (permis de travail, TVA, imposition, carnet de douanes, cabotage) de façon réciproque entre l'UE et les pays faisant partie de la stratégie extérieure de l'UE en faveur de la culture – et en priorité les pays participant au programme Europe Créative et les pays du voisinage européen. Outre permettre une simplification administrative substantielle (et, de fait, une réduction des coûts), cette coordination à l'échelle internationale, en s'inspirant notamment de la récente initiative « GECAT (Geographical European Cultural Area Touring³) », permettrait d'amplifier le potentiel de la musique pour le développement social et économique durable, ainsi que de promouvoir le dialogue interculturel.

Conclusion

Dans ce contexte, One Voice for European Music appelle à avancer sur les recommandations énoncées ci-dessus ainsi qu'à organiser des rencontres régulières pour avancer ensemble sur ces propositions (méthode de consultation pour la filière de la musique) – et ce dès 2022 – notamment via l'organisation d'un débat entre institutions européennes et secteur de la musique dans le cadre de la présidence française du conseil de l'Union européenne.

1 [Mobility Information Point | On the Move](#)

2 [Comité Visas Artistes | Zone Franche](#)

3 [Cultural Area Touring Permit | IMPALA](#)

Compte-rendu du groupe de travail

Observation et connaissance

Rapportrice : Elise Phamgia

Introduction

Les 12 et 25 janvier 2022, une trentaine d'organisations françaises et européennes de l'écosystème musical se sont réunies pour discuter ensemble de leurs enjeux de collecte, d'analyse et de diffusion des données au niveau européen. Au cours de ces discussions, une première ligne de consensus est rapidement ressortie sur le déficit de données consolidées et accessibles sur l'ensemble de la filière. Les organisations représentées dans ce groupe l'affirment : elles partagent le besoin de disposer de davantage d'outils pour observer le secteur et informer ses politiques publiques à l'échelle européenne.

Recommandation 1 : Nécessité de déployer un dispositif d'observation de l'écosystème musical en Europe

Plusieurs organisations ont réitéré leur soutien aux conclusions de l'étude de Music Moves Europe de faisabilité d'un observatoire européen de la musique¹ qui montre la pertinence de déployer un dispositif d'observation européen pour la musique, étude qui propose par ailleurs plusieurs scénarios de mise en œuvre d'un tel dispositif. Bien que l'appel d'offre Horizon « Towards a competitive, fair and sustainable European music ecosystem » puisse être une première étape vers la concrétisation des résultats de cette étude, le groupe souhaite alerter la Commission européenne des risques encourus d'un statu quo si l'appel d'offres ne conduisait qu'à dédoubler les recommandations de l'étude de faisabilité.

Sur la base des recommandations de l'étude de MME de faisabilité d'un observatoire européen de la musique, la filière musicale française et européenne appelle la Commission européenne à avancer sur des actions concrètes pour parer au déficit de données et mieux appréhender les réalités de l'écosystème musical européen dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Dans ce sens, l'appel d'offre Horizon « Towards a competitive, fair and sustainable European music ecosystem » doit pouvoir déboucher sur un prototype d'observatoire ou d'outils d'observation du secteur à l'échelle européenne dans une logique de progression et d'efficacité quant au travail déjà accompli avec les 3 actions préparatoires Music Moves Europe 2018, 2019, et 2020.

L'action sectorielle musique du programme Europe créative 2021-2027 présente aussi une occasion d'actionner davantage d'outils d'observation du secteur (par exemple, via des appels pour accélérer l'agrégation, l'analyse et la diffusion de données selon les méthodes décrites dans la recommandation n°3).

À terme, les acteurs et les actrices des filières musicales françaises et européennes appellent à déployer un véritable dispositif d'observation européen de la musique à l'aune du futur budget à long terme de l'UE 2028-2034.

Recommandation 2 : La nécessité de coconstruire avec le secteur musical les futurs outils de collecte, d'analyse et de mise à disposition des données sur la base des bonnes pratiques existantes

Nombre d'organisations collectent déjà des données sur le secteur par le biais de sondages et d'études. Il est primordial de maintenir l'observation du secteur par le secteur et de faire en sorte que les parties prenantes restent propriétaires de leurs données. C'est aussi dans une logique de mobilisation et d'implication de l'ensemble de la filière musicale qu'il sera crucial de coconstruire avec l'ensemble de l'écosystème le(s) futur(s)

¹ [European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Clarke, M., Vroonhof, P., Snijders, J., et al., Feasibility study for the establishment of a European Music Observatory : final report, Publications Office, 2020](#)

outil(s) européen(s) de collecte de données en matière de musique. L'impératif de transparence présidant à la collecte et au partage de données implique également de déployer une autorité indépendante derrière ce dispositif, à la fois dans sa gouvernance comme dans la mise en œuvre des études afin de vérifier les informations collectées, analysées et diffusées. Par ailleurs, le déploiement d'une entité neutre et distincte dans le cadre de l'action publique permettrait d'avoir un poids de négociation plus important vis-à-vis des détenteurs de données. Quelle que soit la forme que prendrait un futur outil d'observation européen de la musique, celui-ci devra être coconstruit avec les différentes parties prenantes de l'écosystème. Dans cette perspective, l'observatoire européen de l'audiovisuel peut être une bonne source d'inspiration dans sa manière d'associer le secteur à tous les niveaux, en passant de la gouvernance de la structure jusqu'au processus de collecte de données.

La construction en cours de la mission d'observation portée par le CNM en France, approche unique en Europe, pourrait aussi servir d'exemple pour la construction d'un tel outil à l'échelle européenne. Il existe ici une opportunité de mettre à disposition l'expertise française en matière de collecte et partage de données pour le secteur au service de l'intérêt général européen.

Recommandation 3 : Méthodologies spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de l'observation de l'écosystème musical européen

En termes de collecte de données, le secteur de la musique peut déjà s'appuyer sur une variété de ressources et de méthodologies déployées aux niveaux européen, national et local. Dans ce contexte, il est nécessaire d'articuler ces outils et procédures afin d'éviter les chevauchements et la multiplication des demandes de données pour le secteur. Il existe un immense potentiel dans la mise en commun des approches existantes afin de mieux se concentrer sur les données actuellement indisponibles ou les zones géographiques sous-évaluées.

Là où certaines études existent mais peinent à être réactualisées, il existe une vraie opportunité à effectuer une collecte et un partage de données de façon plus régulière et à mieux cerner les tendances de la filière. Dans ce sens, un investissement public plus conséquent en matière de collecte de données permettrait de mener plus d'études barométriques.

Par ailleurs, le déploiement d'un outil d'observation européen du secteur permettrait de détourner les différents sous-secteurs de l'écosystème et d'avoir une meilleure connaissance de ses acteurs grâce à un processus d'élaboration d'indicateurs et de définitions communes qui pourraient être traduit en signification professionnelle pour le secteur. À cet effet, une importance égale devra être attribuée aux données qualitatives et quantitatives.

Les participants demandent donc instamment aux institutions européennes de veiller à ce que les données musicales européennes soient axées sur les éléments suivants :

- **Plus-value d'un centre de ressources européen unique**

Le secteur préconise de mettre en commun et de partager toutes les ressources existantes sur le secteur musical, travail qui pourrait passer par la création d'un centre de ressources dédié, pérenne et facile d'accès. En outre, il est crucial que les données collectées et analysées par un futur outil soient accessibles au public de façon libre et gratuite.

- **Nécessité de construire des référentiels communs à la musique européenne**

Les participants appellent les institutions européennes à associer l'écosystème musical existant dans un effort de définition et de mise en œuvre d'indicateurs communs, sur la base des méthodologies et outils existants. Il est essentiel de créer des définitions communes pour les points de données au niveau européen pour qu'une telle initiative soit efficace (par exemple, la définition d'un artiste musical européen ou d'une œuvre musicale européenne).

- **Besoin d'études barométriques combinant des méthodes qualitatives et quantitatives**

La mise en œuvre d'un dispositif d'observation de la filière à l'échelle européenne présente un potentiel inexploité de mener des études barométriques, ce qui permettrait de collecter les données du secteur de façon plus régulière et d'analyser leur évolution.

Recommandation 4 : Nécessité de couvrir des champs thématiques représentatifs des préoccupations de l'ensemble de l'écosystème musical et à haute valeur ajoutée européenne

Les discussions n'ont pas fait émerger une thématique prioritaire unique mais un ensemble de champs de recherche importants et interdépendants, tel que proposé par le modèle en quatre piliers théorisé par l'étude de MME sur l'observatoire européen de la musique. Ce dernier propose d'organiser la collecte et le partage de données sur la filière musicale européenne selon les sous-groupes suivants :

- l'économie de la musique en Europe (emploi, revenu, chaîne de valeur, régulation...)
- la diversité et la circulation musicale en Europe (des répertoires, des artistes et des professionnels)
- la musique, la société et la citoyenneté (éducation, publics, aspects légaux, environnement...)
- l'innovation et les tendances futures (IA, business models, nouvelles politiques publiques...)

Les participants considèrent que ce modèle est pertinent en tant que matrice de développement des connaissances dans le contexte de la mise en place d'un mécanisme européen de collecte et d'analyse des données musicales.

Selon les organisations représentées dans le groupe, il semble important de ne pas se concentrer uniquement sur une approche économique de l'observation et d'inclure également la portée culturelle et sociétale de la musique. Les outils d'observation du secteur doivent aussi pouvoir parer aux inégalités en matière de collecte et d'analyse de données dans un contexte où celles-ci sont disparates et fragmentées selon les différents secteurs et territoires européens de l'écosystème musical. Les représentants ont également souligné qu'un dispositif d'observation de la filière à l'échelle européenne pourrait avoir une grande valeur ajoutée quant à la mesure et au partage de données sur les questions de diversité culturelle et de circulation.

À titre d'exemple, les sujets suivants ont été évoqués comme importants par les participants du groupe (liste non-exhaustive) :

- l'impact de la pandémie sur tous les sous-secteurs de l'écosystème musical
- la cartographie et l'évolution barométrique de la pénétration du marché international de la musique européenne (sur la base des résultats pilotes publiés dans l'étude Music Moves Europe sur une «Stratégie européenne d'exportation de la musique»¹).
- les problématiques de concurrence à l'échelle européenne
- le statut et la rémunération des artistes en Europe
- la diversité culturelle et musicale (circulation transfrontalière des artistes, œuvres et répertoires)
- les questions d'inclusion et d'inégalités de genre
- la transition écologique
- l'impact sociétal de la musique (pratiques éducatives, pratiques amateurs...)
- l'environnement social de la musique
- le paysage juridique des différents marchés (gestion des droits...)
- l'impact de l'action publique nationale et européenne sur le secteur (application des directives pays par pays, impact des financements, soutien des acteurs de l'audiovisuel public européen...)
- le rôle et l'impact du numérique (question des plateformes de musique)
- les sujets prospectifs et liés à l'innovation (NFT, enjeux de métadonnées...)

Conclusion

La crise déclenchée par l'apparition du Covid-19 a de nouveau mis en exergue le manque de données pour mesurer de façon granulaire l'impact de la pandémie sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de l'écosystème musical en Europe, et ainsi mieux informer les politiques publiques pour faciliter la relance. Il semble donc urgent de doter la filière de davantage d'outils pour améliorer la connaissance de la filière en Europe et favoriser sa reprise à court et long termes. Les nombreuses ressources déjà existantes, les modèles de dispositifs d'observation de la musique et de l'audiovisuel déployés respectivement à l'échelle nationale et européenne, ainsi que les préconisations de l'étude de Music Moves Europe pour un observatoire européen de la musique sont autant d'éléments qui pourraient faciliter la concrétisation d'un tel outil. C'est dans ce contexte que One Voice for European Music met en avant les recommandations émises dans ce rapport et invite, d'une part la Commission européenne à les prendre en compte dans l'élaboration des programmes de travail du CFP 2021-2027 et de la base légale du CFP 2028-2034, et d'autre part le Conseil à avancer sur ces discussions dans le cadre des futurs plans de travail pour la culture.

¹ [European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Jacquemet, B., Le Gall, A., Saraiva, N., et al., Music moves Europe : a European music export strategy : final report, Publications Office, 2019](#)

Compte-rendu du groupe de travail

Innovation et développement durable

Rapportrice et Rapporteur : Gwendolenn Sharp & Yvan Boudillet

Introduction

Lors des ateliers des 8 et 15 février 2021, des personnes représentantes du secteur de la musique en France et en Europe ont échangé sur les thématiques de l'innovation et de la durabilité, en particulier autour des transformations numériques, sociales et environnementales.

Ces temps d'échange ont confirmé l'importance de ces transformations et des défis que ces sujets représentent pour le secteur, ainsi que des difficultés d'articulation entre la transition numérique, les bénéfices sociétaux et les impacts sur le changement climatique. Si une grande majorité des acteurs et actrices de l'écosystème musical se sont emparés de ces sujets au travers notamment de groupes de travail sectoriels ou de projets expérimentaux, ils et elles se sentent majoritairement inquiets face à l'ampleur de ces chantiers.

Déclaration des membres du groupe de travail

Les usages numériques font aujourd'hui partie intégrante des différentes dimensions et métiers qui composent la filière musicale. Véritable levier de croissance et vecteur de nouvelles formes de création, d'éducation ou de diffusion, le numérique permet également d'ouvrir de nouvelles opportunités à l'export et de faciliter les coopérations entre acteurs et actrices de la filière à l'échelle européenne. Dans une logique d'innovation responsable, il est essentiel de considérer les pratiques numériques et les nouvelles technologies comme pouvant également participer à sa durabilité, notamment en termes d'inclusivité, de diversité, de transition écologique et de lutte contre le changement climatique ; elles sont cependant actuellement le principal facteur de hausse des émissions de gaz à effet de serre du secteur¹. Il s'avère nécessaire de bien identifier et d'en comprendre les impacts négatifs, afin d'adapter les usages et ne pas contribuer à la hausse des émissions et des inégalités, notamment en termes de juste monétisation et de la protection de la diversité.

Les acteurs et actrices du secteur de la musique reconnaissent la nécessité de mettre en place des stratégies et des actions concrètes² pour accélérer la prise en compte des enjeux de durabilité et de décarbonation, afin d'inscrire l'écosystème dans son ensemble dans la trajectoire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)³, de l'Accord de Paris⁴ et du Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)⁵, en respectant notamment les objectifs de réduction des émissions carbone de l'UE de 55% d'ici 2030, et d'atteindre la neutralité sur le plan climatique en 2050. Ils et elles soulignent le besoin de transformer ces ambitions en actions politiques concrètes, à l'image du paquet climat⁶.

Ils et elles soulignent également le besoin d'identifier et de mieux soutenir les solutions émergentes et les expérimentations qui ont pu être menées sur les différents territoires au travers des travaux préparatoires et des projets Music Moves Europe, Europe créative, Interreg, Erasmus+, et ce, afin de permettre leur transférabilité et leur mise à l'échelle.

Recommandation 1: Un accompagnement spécifique du secteur

Afin d'accélérer la transition sociale et environnementale du secteur, les participantes et participants recommandent la mise en place de mesures d'accompagnement et de formation spécifiques au secteur :

- des modules de formation au niveau européen pour responsabiliser les professionnels du secteur mu

1 [The Shift Project, Décarbonons la culture!, 2021](#)

2 [Shift Culture](#)

3 [Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#)

4 [L'Accord de Paris | CCNUCC](#)

5 [Un Pacte vert pour l'Europe](#)

6 [Pacte vert pour l'Europe : la Commission propose de transformer l'économie et la société européennes afin de concrétiser les ambitions climatiques de l'Union](#)

sical sur les défis numériques, environnementaux et sociétaux, en s'appuyant sur les initiatives pilotes actuelles visant à construire un écosystème plus durable et résilient¹;

- la mise en commun des nombreuses ressources sectorielles et publiques existantes sur ces sujets au niveau européen, la traduction de ces ressources dans toutes les langues de l'UE, afin d'établir un socle commun de connaissances pour le secteur. Une base de données européenne des structures d'appui et d'expertise sur ces sujets serait également d'une grande valeur ajoutée ;
- les participantes et participants soulignent la difficulté de trouver les organisations et personnes compétentes pour les accompagner sur les enjeux de transition écologique. un annuaire ressource des structures accompagnantes serait nécessaire ;
- une coopération mieux articulée avec la communauté scientifique et de recherche est nécessaire pour que le secteur puisse mieux appréhender les logiques de fonctionnement parfois contradictoires dans le contexte actuel et fournir une prise de décision plus cohérente au niveau de l'UE. Ces collaborations peuvent notamment se développer dans le cadre des priorités transversales afin d'évaluer et développer des méthodologies appropriées pour estimer l'impact sociétal de la musique de l'appel Horizon Towards a competitive, fair and sustainable European music ecosystem² ;
- le développement et l'extension des diverses expérimentations et actions pilotes de Music Moves Europe visant à créer de nouveaux modèles, normes et pratiques durables, par le biais de l'action sectorielle sur la musique du programme Europe Créative et d'un volet dédié à la musique dans le futur programme Europe Créative.

Recommandation 2 : Un index d'impacts du secteur

Il existe aujourd'hui une multiplicité de labels, de certifications, de calculateurs qui révèlent les attentes et les engagements du secteur, mais qui ne traduisent pas une ambition collective. Face à ces enjeux transversaux, les participantes et participants soulignent le besoin accru en termes de coopération inter et trans-sectorielle, de temps de concertations entre acteurs et de partage de connaissances. Le secteur appelle les États membres à élaborer un programme cohérent d'outillage à l'échelle avec des objectifs et des référentiels communs :

- établir, via le dialogue structuré, la liste des besoins spécifiques de chaque secteur et sous-secteur de la musique. Cela pourrait conduire à l'adoption d'objectifs communs coconstruits harmonisés et partagés pour le secteur en termes d'impact environnemental, social et sociétal ;
- établir, par le biais d'une étude diligentée dans le cadre de l'action sectorielle de Music Moves Europe, un état des lieux des pratiques, des dispositifs, des expérimentations et des innovations territoriales, mais aussi des points de blocage ou de confrontations pouvant apparaître autour de ces sujets ;
- développer, dans le cadre de l'action sectorielle de Music Moves Europe, des outils spécifiques au secteur et « sur-mesure » (calculateur carbone, calculateur d'impact environnemental, labellisation...).

Ces études, recherches et développement d'outils doivent s'appuyer sur une consultation des acteurs et actrices du terrain et sur un dialogue constant avec celles et ceux-ci afin de s'assurer de leur acceptabilité et de leur cohérence avec les réalités de l'ensemble des esthétiques, des métiers et des contextes géographiques.

Recommandation 3 : Soutenir l'innovation pour anticiper les risques

Le secteur reconnaît que sa transformation numérique en termes d'équipement, de compétences et de valorisation des savoir-faire est un besoin dans un contexte de globalisation de l'économie des créateurs et créatrices. Un modèle européen de la transformation numérique basée sur la diversité, l'inclusion, le juste partage de la valeur et de transparence doit être encouragé. De plus, face à la nécessité du secteur à anticiper et à se préparer aux risques induits par les conséquences des crises environnementales et climatiques et à l'accélération des usages numériques (hausse des prix des transports, éco-conditionnalité des financements, injonctions contradictoires avec les autres enjeux auxquels le secteur doit faire face : numérisation des pratiques et transition écologique, inclusivité et réduction des impacts négatifs, circulation et décarbonation),

¹ [Musicaire](#)

² [HORIZON EUROPE «Towards a competitive, fair and sustainable European music ecosystem»](#)

les acteurs et actrices appellent à encourager l'innovation sociale et environnementale au même titre que l'innovation numérique.

Recommandation 4 : Nécessité d'un modèle européen moteur

Les acteurs et actrices de l'écosystème musical enjoignent l'Union européenne à être motrice sur les nouvelles formes de création, de diffusion, de consommation et de monétisation justes et durables. Après l'expérience du « ne pas faire » qui a été vécue pendant la crise sanitaire¹, les transformations globales du secteur doivent s'articuler autour de mesures fortes pour un « mieux faire » en termes de protection du vivant, de la diversité, des droits d'auteur et du partage de la valeur. Ils et elles appellent l'action publique européenne à intégrer pleinement les enjeux sociétaux, environnementaux et technologiques dans la planification, le financement et la mise en œuvre d'une vision européenne pour la musique, et à pérenniser cette intégration dans le cadre du prochain programme Musique 2028-2034.

Conclusion

Le secteur musical est en capacité de porter un modèle européen d'innovation créative et responsable. Les efforts et initiatives de transformation que cela implique doivent être accompagnés par des démarches structurantes en termes d'éducation, de coopération et de transparence notamment avec des appels à projets dédiés dans les programmes actuels et pourraient prendre la forme de nouveaux critères d'évaluation dans les projets.

¹ [EMC, Statement, Claiming a front row seat for Music, 2021](#)

Compte-rendu du groupe de travail

Environnement réglementaire

Rapporteur : Arthur Le Gall

Introduction

Au cours des deux ateliers des 1er et 10 décembre 2021, les organisations participantes du secteur de la musique français et européen ont échangé sur les principales problématiques relatives à l'environnement réglementaire européen de la filière.

Défi 1 : Plan européen de relance économique

Les organisations participantes tiennent à souligner l'importance du secteur de la musique, de ses multiples contributions à la société et à l'économie. En 2019, le secteur employait 1,3 million de personnes en Europe et générait 81,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (Oxford Economics, 2020)¹.

Cependant, la musique, et notamment le spectacle vivant, est l'un des secteurs les plus durement touchés par la crise du Covid-19, avec une baisse estimée par certaines études à plus de trois quarts de son chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019 (EY, 2021)².

Il est essentiel que les plans de relance nationaux développés dans le cadre de NextGenerationEU, ainsi que, de façon plus globale, les programmes de financement européens tels que les fonds culturels, structurels, régionaux et de recherche, prennent en compte le secteur de la musique et mettent en place des mécanismes de soutien appropriés. Les organisations participantes soulignent la nécessité de déployer des lignes de financement dédiées et des instruments sectoriels, clairement fléchés pour le secteur de la musique, notamment dans le cadre de l'action sectorielle sur la musique du volet « culture » du programme Europe créative.

Défi 2 : Mise en œuvre de la directive droit d'auteur et droits voisins de 2019 et sa transposition dans le droit national de tous les États membres de l'UE

La directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins a établi des principes importants pour le secteur de la musique, mais une partie des États membres n'a pas encore transposé la directive au niveau national. La traduction en droit national et la mise en œuvre de ses dispositions sont des priorités importantes pour le secteur européen de la musique.

Les organisations participantes appellent la Commission européenne à faire respecter les délais de transposition de la directive, et à rappeler aux États membres les clauses d'évaluation des dispositions de ce texte. Dans ce cadre, la directive doit être mise en œuvre au plus vite pour respecter ces obligations d'évaluation. Les organisations participantes encouragent les États membres qui ne l'ont pas fait à transposer la directive en droit national aussi rapidement et efficacement que possible.

Défi 3 : Digital Services Act

Le sujet du Digital Services Act (DSA) est important pour le secteur de la musique. Les organisations participantes estiment qu'il est important d'assurer la cohérence entre la proposition de règlement et les dispositions de la directive droits d'auteur et droits voisins.

Les organisations participantes souhaitent que la proposition de DSA établisse un cadre de responsabilité clair et

¹ Oxford Economics, *The Economic Impact of Music in Europe, 2020*

² EY, *Rebuilding Europe - The cultural and creative economy before and after the COVID-19 crisis, 2021*

efficace pour les plateformes en ligne, afin de créer un environnement numérique plus sûr et digne de confiance pour les ayants droit et les utilisateurs. Dans ce cadre, elles estiment que :

- La proposition de DSA ne doit pas affecter les dispositions de la directive droits d'auteur et droits voisins. L'objectif de renforcer la responsabilité des plateformes en ligne et de fournir un environnement numérique plus équitable ne doit pas être remis en cause dans la version définitive du DSA ;
- La proposition de DSA ne doit pas affecter les dispositions de la directive droits d'auteur et droits voisins. L'objectif de renforcer la responsabilité des plateformes en ligne et de fournir un environnement numérique plus équitable ne doit pas être remis en cause dans la version définitive du DSA ;
- Le régime de responsabilité des plateformes doit être renforcé par le règlement, et les domaines d'application du safe harbour de la directive e-commerce ne doivent pas être étendus ;
- L'extension via le DSA du champ de la responsabilité des acteurs du numérique en matière de traçabilité de leurs entreprises utilisatrices (via le principe Know Your Business Customer) aiderait à protéger les usagers face aux services, produits et contenus illégaux.

Défi 4 : TVA réduite pour les biens et services musicaux

Les organisations représentées au sein du groupe de travail ont également débattu du sujet de la fiscalité, qui est depuis longtemps un enjeu majeur pour la filière. À ce sujet, le Conseil a récemment adopté à l'unanimité une approche générale¹ à la suite de la proposition de la Commission de 2018. Si la musique enregistrée en format physique ou numérique n'est pas couverte par le texte, le livestream est inclus dans la proposition du Conseil.

Les organisations participantes accueillent positivement l'inclusion du livestream dans la liste des biens et services pouvant bénéficier de taux de TVA réduits. Elles souhaitent continuer le dialogue avec les institutions européennes sur l'élargissement du champ de cette fiscalité réduite à d'autres activités. Une telle discussion pourrait permettre, par exemple, de lancer une étude d'impact européenne sur les bénéfices qu'apporterait une TVA réduite appliquée aux phonogrammes physiques et numériques à la création, aux artistes, aux producteurs et aux réseaux de distribution du secteur de la musique, mais également aux consommateurs. Le secteur de la musique, à l'instar d'autres biens culturels, a besoin d'une vision globale et claire des rapports coûts/bénéfices d'une fiscalité réduite sur la musique enregistrée.

Défi 5 : Conséquences de l'arrêt RAAP émis par la CJUE (2020)

L'arrêt RAAP a remis en lumière la question de la réciprocité du droit à la rémunération équitable et génère une incertitude pour le secteur européen de la musique selon les organisations représentées dans les groupes de travail. La Commission a annoncé la préparation d'une étude visant à mesurer l'impact économique de cette décision. Les participants au groupe de travail souhaitent que la commission avance rapidement sur des propositions de scénarios envisageables, comme celui d'une révision ciblée de la directive 2006/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006, relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle².

Les organisations représentées, dont certaines sont fortement touchées par les conséquences de l'arrêt RAAP dans leurs actions d'intérêt général et d'action culturelle nécessaires à l'émergence et à la diversité, accueillent favorablement l'étude d'impact lancée par la Commission et souhaitent être entendues rapidement dans le cadre de ce travail afin de coconstruire une solution appropriée au niveau européen.

Défi 6 : Généralisation des pratiques de buy-out

La pratique du « buy-out » induit une rémunération globale, forfaitaire et définitive qui implique que les compositeurs et autres créateurs renoncent à la possibilité de recevoir tout droit d'exécution publique sur leurs œuvres,

¹ Council of the European Union, Proposal for a COUNCIL DIRECTIVE amending Directive 2006/112/EC as regards rates of value added tax, 7 December 2021

² DIRECTIVE 2006/115/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 12 décembre 2006 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle

pour toute exploitation future et à l'échelle mondiale, contrairement aux pratiques en vigueur depuis 100 ans en Europe. Dans certains pays, ce sont les chaînes de télévision qui imposent ces pratiques, dans d'autres, ce sont les services de vidéo à la demande.

La généralisation de la pratique du « buy-out » par les grands acteurs internationaux de vidéo à la demande opérant de plus en plus en Europe et qui pèsent de tout leur poids dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle européenne, modifie en profondeur leur façon de collaborer avec ceux qui créent de la musique pour leurs chaînes et leurs programmes. Dans le contexte actuel de crise causée par la pandémie et alors que les créateurs luttent pour subvenir à leurs besoins, la question du « buy out » et ses conséquences sur la juste rémunération des créateurs est plus vitale que jamais. Le Parlement européen a marqué sa préoccupation sur ces pratiques¹, qui résultent du refus de mettre en œuvre la législation européenne pour les exploitations réalisées dans l'UE, voire par leur volonté d'imposer un certain modèle de rémunération de ces créations méconnaissant les usages et les règles de droit qui prévalent au sein de l'UE.

Les organisations participantes soutiennent la réflexion de la Présidence française sur l'effectivité du droit d'auteur face à ces pratiques imposées par ces grands acteurs internationaux. En outre, les organisations représentées demandent à la Commission européenne d'évaluer ce phénomène et de proposer des mesures concrètes pour garantir l'effet utile des législations applicables au sein de l'UE qui ont pour objet de permettre la juste rémunération des créateurs.

Défi 7 : Double taxation et mobilité

Le sujet de la double taxation est une problématique importante pour le secteur européen de la musique, frein à la mobilité des artistes et à l'émergence de nouveaux talents européens. La problématique du prélèvement sur le lieu d'une performance puis via une imposition sur le revenu est courante sur le sol européen, alors même que les États membres ayant mis en place un système d'exemption de taxe sur les performances artistiques dans leur pays ont constaté que les économies de traitement de dossier étaient supérieures aux sommes finalement obtenues.

Les organisations représentées encouragent la Commission à revoir les règles existantes concernant les questions de taxation dans le contexte des performances musicales intracommunautaires, et à proposer une approche harmonisée dès que possible pour simplifier les règles en vigueur.

Les organisations participantes encouragent également la Commission européenne à ouvrir un dialogue visant à la simplification administrative par le biais d'outils simplifiés et de guichets au niveau européen, qui permettraient d'éviter un traitement de dossier dans des langues et systèmes administratifs différents.

Les organisations participantes demandent aux États-membres de mettre en place des dérogations pour les activités artistiques dans le cadre de leurs conventions fiscales bilatérales : pas de retenue à la source due pour les activités artistiques (ce qu'ont mis en place les Pays-Bas) et une imposition simplement due dans le pays de résidence de l'artiste.

Défi 8 : Questions sociales

De nombreuses problématiques sociales, telles que la volatilité des revenus des artistes, la mobilité, la formation, l'accès à la protection sociale ou le statut des artistes et des professionnels de la musique ont émergé. La crise du Covid a exacerbé ces problématiques, et il serait souhaitable qu'un traitement au niveau européen soit envisagé.

Les organisations participantes soutiennent un cadre commun pour un statut européen de l'artiste, et la prise en compte des questions de protection sociale (statut social et accès aux droits sociaux), notamment avec le développement de lignes directrices données par la Commission européenne permettant aux États-membres de mettre en place un cadre législatif adapté à la protection des droits sociaux pour l'ensemble des acteurs du secteur musical. Les organisations représentées veilleront à ce que ce processus débouche sur des avancées concrètes, et encouragent vivement les États membres à poursuivre leurs travaux sur ces problématiques et la question d'un statut de l'artiste dans le cadre des futures discussions au Conseil (groupe MOC).

¹ [Parlement Européen, Rapport sur un plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle afin de soutenir la reprise et la résilience dans l'Union européenne, 2021;](#)

[Parlement européen, Rapport sur les médias européens dans la décennie numérique: un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation, 2021 ;](#)

[Parlement européen, Rapport sur la situation des artistes et la reprise culturelle dans l'UE, 2021](#)

Défi 9 : Articulation entre mise en œuvre du droit à la concurrence et conventions collectives/accords collectifs

L'application du droit de la concurrence (article 101 du TFUE) dans certains États membres a souvent entravé l'adoption d'accords collectifs entre les organisations représentatives d'auteurs et d'artistes-interprètes d'une part, et leurs partenaires contractuels d'autre part, alors même que la directive droit d'auteur de 2019 prévoit la possibilité pour les auteurs et les artistes-interprètes ou exécutants de négocier collectivement afin de garantir une rémunération équitable et appropriée pour l'exploitation de leurs œuvres. Après une consultation publique, la Commission européenne a publié le 9 décembre 2021 un projet de lignes directrices¹ relatives à l'application du droit de la concurrence de l'UE aux indépendants sans salariés se trouvant dans une situation de faiblesse, pour mettre fin à cette contradiction et encourager la négociation collective.

Les organisations accueillent favorablement ce projet de lignes directrices et encouragent la négociation et l'adoption d'accords collectifs à travers l'Union européenne pour permettre à la directive de remplir ses objectifs de juste rémunération des auteurs et des artistes.

¹ [Commission Européenne, Communiqué de presse, Pratiques anticoncurrentielles: la Commission invite les parties intéressées à présenter leurs observations concernant le projet de lignes directrices sur les conventions collectives relatives aux conditions de travail des indépendants sans salariés, 2021](#)

Liste des organisations ayant participé aux divers groupes de travail

Adami
Association Française des Orchestres (AFO)
Association Jazz Croisé (AJC)
Festival de musique Baroque d'Ambronay
Arty Farty
Believe
SNAM-CGT - Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens (Enseignants et Interprètes) de France CGT
Chambre syndicale de la Facture instrumentale (CSFI)
European Concert Hall Organisation (ECHO)
European Composer and Songwriter Alliance (EMMA)
European Jazz Network (EJN)
European Music Council (EMC)
European Music Exporters Exchange (EMEE)
European Music Managers Alliance (EMMA)
FEDELIMA - Fédération des lieux de musiques actuelles
Les Forces Musicales
La Guilde des Artistes de la Musique (GAM)
GESAC - European Grouping of Societies of Authors and Composers
Grands Formats
IMPALA - Independent Music Companies Association
Junzi Arts
Le Cabaret vert
Le Periscope
Live DMA
Liveurope
Maison de la Musique Contemporaine
Ministère de la Culture (direction générale des médias et des industries culturelles)
ON THE MOVE
Plate Forme Interrégionale (PFI)
Prodiss
Profedim
Région Grand Est
Relai Culture Europe
REMA - European Early Music Network
SACEM - Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
Syndicat des Musiques Actuelles: SMA
Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP)
The shift project
Trempe
Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants (UPFI)

Contacts

Corinne Sadki, Conseillère Europe et Égalité Femmes Hommes au Centre national de la musique : corinne.sadki@cnm.fr
Alessandra Andouard, Chargée de coordination Europe et Égalité Femmes Hommes au Centre national de la musique : alessandra.andouard@cnm.fr
Leslie de Gouville, Chargée de coordination Europe et Égalité Femmes Hommes au Centre national de la musique : leslie.degouville@cnm.fr

Ces documents ont été élaborés avec la collaboration de Fabien Miclet, Consultant indépendant sur les affaires européennes : fabien.miclet@gmail.com

Signataires

